

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5050 - Mercredi 28 Janvier 2026 - Prix : 200 Fc

DIALOGUE NATIONAL, DIPLOMATIE, FINANCES :

Fahmi SI fait l'autopsie d'un pays « en perdition »



PROJET MAYENDELEYO :

Quand le comité de pilotage descend sur le terrain à Mohéli

En prélude à la réunion du Comité de pilotage (COPIL) prévue ce mardi 27 janvier, les responsables du projet Mayendeleyo ont effectué, lundi, une visite de terrain à Mohéli. Objectif : évaluer concrètement l'impact des activités menées depuis trois ans au profit des coopératives bénéficiaires, majoritairement portées par des femmes, et mesurer les changements réels dans les conditions de vie des populations.

Ce lundi 26 janvier, les équipes du projet Mayendeleyo, venues de la Grande Comore et de Mohéli, ont sillonné plusieurs localités dans le centre de Fomboni notamment Kanaleni, Hadoudja et dans la région de Djando à Siry-Zouroudani et Wanani. Avant les débats techniques du COPIL, cette immersion sur le terrain visait à constater de visu l'évolution des activités des coopératives bénéficiaires du projet de filets sociaux. Sur chaque site visité, les bénéficiaires ont présenté leurs réalisations, fruits de trois années d'accompa-

gnement. Transformation de produits locaux, petits commerces, activités agricoles et artisanales : autant d'initiatives qui permettent aujourd'hui de nombreuses familles de générer des revenus stables. « C'est grâce à la vente de nos produits que nous arrivons à subvenir à nos besoins et à améliorer notre quotidien », confient plusieurs bénéficiaires, visiblement satisfaits des résultats obtenus. La forte implication des femmes a particulièrement marqué les membres du comité de pilotage. Dans la plupart des coopératives, ce sont elles qui portent les activités, avec détermination et engagement. Un engouement salué par Dhoihirdine Ahamada Bacar, secrétaire général du ministère des Finances et membre du COPIL. « D'habitude, les réunions de comités de pilotage se tiennent dans des salles, loin des réalités du terrain. Cette fois-ci, le fait de venir à Mohéli nous a permis de découvrir concrètement le travail accompli et de dialoguer directement avec les bénéficiaires », a-t-il souligné. Selon lui, ces échanges ont permis de mesurer le niveau de



satisfaction des bénéficiaires et l'impact réel du projet. « Beaucoup nous ont montré d'où ils viennent et où ils en sont aujourd'hui. Il est clair qu'il y a eu une amélioration notable de leurs conditions de vie, ce qui correspond parfaitement aux objectifs du projet Mayendeleyo », a-t-il ajouté, saluant les efforts du gouvernement en matière de soutien aux activités génératrices de revenus. Cette visite de terrain constitue le premier volet d'un COPIL organisé exceptionnellement sur deux jours. La seconde phase, prévue ce mardi, sera consacrée aux travaux en salle, notamment à la validation du Plan de travail et budget annuel (PTBA) et du budget à exécuter pour l'année à venir. Une démarche qui illustre la volonté des autorités et des partenaires du projet d'ancrer les décisions stratégiques dans la réalité vécue par les populations bénéficiaires.

Riwad

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

MINISTÈRE DES FINANCES DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

SECRETARIAT GENERAL

France

AFD

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI)

Unité de Gestion de Projet (UGP)

AFD N° CKM 11 54 01 T

AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL (AAOI)

Date : 22 décembre 2025

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI)

AOI N : 2025/01/MFBSB/PAGF-SI/AOI/EQUIP-01

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire de l'Union des Comores, a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché « Acquisitions et mise en place des systèmes de câblage informatique pour les 23 sites du MFBSB répartis sur les trois îles ».

2. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire (MFBSB) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les Travaux d'Acquisitions et mise en place des systèmes de câblage informatique pour les 23 sites du MFBSB répartis sur les trois îles, y compris l'ensemble des prestations attendues, à savoir :

- L'exécution des travaux de fourniture, d'installation, de test et de validation des systèmes de câblage informatique pour les 23 sites du MFBSB répartis sur les trois îles ;
- La formation au profit des techniciens désignés par le MFBSB, afin de leur permettre de maîtriser l'exploitation et la maintenance du nouveau système de câblage ;
- Le Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des systèmes de

câblage, incluant la garantie opérationnelle, la maintenance préventive et corrective, ainsi que le support technique pour les 23 sites concernés.

3. L'Appel d'Offres International se déroulera conformément aux procédures de l'Agence pour un appel d'offres « en une étape »

4. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet, et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres, à l'adresse suivante de Lundi à Vendredi entre 08 heures et 16 heures (heure de Moroni-Union des Comores) :
A l'attention du Coordonnateur National du projet PAGF-SI, MOHAMED KAWAMI HOUSSEINI BEN MOHAMED, Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire, Unité de Gestion du Projet, sise, Place de l'indépendance, Moroni - Union des Comores, Tél : (+269) 773 80 67.
Email : kawamih.m@pagfsi-km.com ; mtitifakri.d@pagfsi-km.com

5. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en langue française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille francs comoriens (100 000 KMF), soit l'équivalent de deux cent quatre euros (204 Euros). La méthode de paie-

ment sera le paiement en espèces.

6. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Équipements – Conception, Fourniture et Montage d'installations de l'Agence Française de Développement. Une attention particulière doit être accordée au renseignement conforme et exhaustif des formulaires techniques et financiers, selon les modèles prévus.

7. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 16 février 2026 à 10 heures et 05 minutes. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant d'un million deux cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix francs comoriens (1 225 490 KMF), soit l'équivalent de deux mille cinq cents euros (2 500 Euros).

8. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-après : Salle de conférence du ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Moroni Cabinet du ministre, le 16 février 2026 à 10 heures et 10 minutes-heure de Moroni-Union des Comores.

9. Les offres reçues en retard ne seront ni ouvertes, ni évaluées.

10. Les exigences en matière de qualifications sont :
10.1 Qualification en termes d'expérience du candidat :

Expérience spécifique : Un minimum de quatre (04) marchés exécutés de manière satisfaisante, à partir du 1er janvier 2020, d'une valeur minimum de cent vingt mille euros (120 000 Euros) chacun, dans les domaines du câblage structuré (cuivre Cat 6/6a, fibre optique, baies de brassage, armoires réseaux) et dans la Maîtrise des normes (respect des standards ISO/IEC 11801, EN 50173, ANSI/TIA-568).

10.2 Qualifications financières du candidat :
Capacité financière : Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose des avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de quarante-six mille euros (46 000 Euros), et nets de ses autres engagements ;
Chiffre d'affaires annuel moyen : Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins cent quatre-vingt-dix mille euros (190 000 Euros).

10.3 Détails de qualification : Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

Des juristes s'expriment après le rappel sur le respect de l'état de droit

Au lendemain de la conférence de presse conjointe tenue le lundi 26 janvier 2026 par le ministère de la justice, la Cour suprême et le secrétariat général du gouvernement pour rappeler le respect de l'État de droit, nous avons interrogé des juristes afin de croiser leurs regards sur ce sujet. En voici la question posée à chaque intervenant : Les autorités judiciaires et le gouvernement viennent de rappeler l'im-



portance du respect de l'État de droit. Si la loi a vocation à s'appliquer, il n'en demeure pas moins que sur le terrain sa mise en œuvre pose question. En votre qualité de juriste, comment accueillez-vous ce rappel et quelles sont vos attentes concrètes ?

Fahmi Said Ibrahim : Sur le fond, le rappel du respect de l'État de droit par le gouvernement est légitime et rassurant, tant pour les citoyens que pour les partenaires étrangers. La confiance des investisseurs passe par une justice crédible. En revanche, la présence d'un magistrat du siège, président de la section judiciaire de la Cour suprême, interroge au regard d'une conception rigoureuse de la séparation des pouvoirs. Elle risque de brouiller le message que le gouvernement a voulu envoyer. La présence d'un procureur général aurait été plus appropriée. Et vous savez combien je suis profondément attaché à cette conception, héritée de Montesquieu.

Ibrahim Ali Mzimba :



Que l'autorité politique fasse un rappel aux magistrats de la nécessité du respect de l'État de droit soit une bonne chose, oui. Mais il est triste, très triste d'en arriver à une telle situation ! Ce n'est pas à l'autorité politique d'enseigner l'importance de l'État de droit aux praticiens du droit. Le judiciaire est un pouvoir distinct et indépendant de tout autre pouvoir, indépendant du pouvoir exécutif

que du pouvoir législatif et n'a pas à recevoir justement ni d'ordre ni injonction de tout autre pouvoir. La difficulté fondamentale qui caractérise notre justice c'est son incapacité à s'affranchir des interférences extérieures et sa faiblesse à défendre son statut constitutionnel, qui est un statut de puissance. Tant que nos magistrats n'auront pas conscience du pouvoir conféré par la Constitution et de leur statut de puissance, les interférences extérieures constitueront toujours une entrave à la bonne justice...

Yhoulam Assoumani :



En réalité, un tel rappel est positif s'il va au-delà des mots et qu'il favorise une meilleure application du droit dans la réalité quotidienne des Comores, tout en respectant l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs. Par contre, j'aurais aimé cette intervention se tenir dans un cadre plutôt académique ou technique, et non politique. Cette conférence d'hier ressemble à une prise de position partisane. À l'avenir, il serait souhaitable que ce type de conférence se tienne dans un cadre strictement technique, où le secrétaire général du gouvernement interviendrait en sa qualité d'acteur politique, et les magistrats en leur qualité de juristes, dans le respect d'un climat d'indépendance souveraine des institutions. Ce qui n'était pas le cas hier.

Mohamed Ali Nasra

COOPÉRATION :

Diversifier les relations entre Moscou et Moroni

La cérémonie commémorative du cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Russie et les Comores, s'est tenue lundi dernier en présence de plusieurs personnalités du pays. Hommes d'affaires et politiques, tous étaient réunis pour célébrer un demi-siècle de relation bilatérale entre les Comores et la Fédération de Russie. Cette célébration se déroule dans un moment charnier pour Moscou, qui est en train de faire son retour en force sur le continent africain, trente-quatre (34) ans après l'effondrement du bloc soviétique.

"On espère avec la Russie développer d'avantages nos relations, sur plusieurs domaines dont l'économie, l'énergie ou encore l'éducation », s'est exprimé devant la presse, le

chef de la diplomatie comorienne, Mbae Mohamed, peu après la cérémonie commémorant un demi-siècle de relation diplomatique russo-comorienne. Représentant la partie russe, le chargé d'affaires de l'ambassade de la fédération de Russie aux Comores et à Madagascar, Alexei Buriak s'est dit très honoré de la participation des nombreuses personnalités. « Nous sommes flattés de la participation des personnalités qui sont venues honorer notre invitation pour ce 50e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Russie et les Comores ». Cette cérémonie intervient quelques mois après la signature par le gouvernement russe d'un décret permettant l'ouverture d'une ambassade à Moroni. « Comme je viens de l'annoncer, notre gouvernement a signé en novembre le décret sur l'ouverture d'une ambassade russe aux Comores. D'ailleurs l'une

de nos tâches lors de cette mission est d'identifier un endroit où nous pourrions installer nos locaux ».

Profitant des médias après la fin de la cérémonie, le diplomate russe a profité de l'occasion pour éteindre une rumeur qui commençait à enfler sur les réseaux sociaux, concernant un supposé présence de soldats rus-

ses aux Comores. « Concernant la présence de militaires russes, sur les photos on a vu un faux montage d'un avion russe, ce qui est un fake news ». Et ce dernier de donner des précisions : « C'est des photos montées à partir de l'Intelligence artificielle. Je voudrais souligner, que nos forces ne viennent jamais dans un pays

sans invitation, ou s'il n'y a pas un accord conclu avec le pays hôte ».

Une façon pour le diplomate de couper l'herbe sous les pieds de ceux qui ont essayé de faire un rapprochement entre cette supposée présence, et les manœuvres de ces derniers jours entre les armées américaines et comoriennes. En effet, ces derniers jours ont été le théâtre d'un balai incessant d'avions militaires américains survolant le ciel comorien dans le but d'acheminer du matériel dans le cadre d'un exercice militaire conjoint entre les deux armées. Une mission américaine menée par le Brigadier General, Matthew W. Brown, commandant de la Combined Joint Task Force-Horn of Africa, qui dépend directement du commandement unifié américain pour l'Afrique (AFRICOM), basé au Camp Lemonnier à Djibouti.

Imtiyaz



CULTURE :

Les CLAC des Comores participent aux Nuits de la lecture

Les 15 centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) des Comores ont participé pour la première fois à la 10e édition des Nuits de la lecture, un événement international qui vise à promouvoir la lecture et la culture. Sous la coordination de Ryadhuidine Idrisse, coordinateur national des CLAC, les CLAC des Comores ont organisé des événements de grande qualité qui ont réuni un public large et diversifié.

Il s'agit d'un événement culturel au cours duquel les passionnés de lecture se réunissent pour partager leur amour du livre et échanger avec d'autres lecteurs. Aux

Comores, les Nuits de la lecture se sont déroulées du 21 au 24 janvier. L'objectif de la participation des CLAC des Comores à cet événement était de promouvoir la lecture, la culture, les animations autour du livre et la littérature francophone auprès d'un public large et diversifié. Il s'agissait également de renforcer les liens entre les communautés, les CLAC et les acteurs de la lecture aux Comores, tout en s'inscrivant dans la dynamique internationale de promotion de la lecture et de la littérature. Cet objectif a été atteint grâce à l'organisation de diverses activités, notamment des lectures à voix haute, des ateliers, ainsi que des débats autour de la littérature et

de la culture.

Selon Ryadhuidine Idrisse, coordinateur national des CLAC, les événements ont été organisés à la fois dans les locaux des CLAC et dans des places publiques à travers le pays. Ils ont attiré un public enthousiaste et varié, âgé de 3 à 79 ans. « Les participants ont pu découvrir de nouveaux auteurs et ouvrages comoriens et ont apprécié les moments de convivialité et de partage autour de la lecture », a-t-il indiqué. Il a ajouté que « les participants ont été très satisfaits de la qualité des événements et de l'accueil qui leur a été réservé. Les partenaires locaux et internationaux ont salué l'initiative des CLAC des

Comores et ont apprécié la participation des Comores à cette édition des Nuits de la lecture. Les CLAC des Comores souhaitent poursuivre leur participation aux Nuits de la lecture et renforcer leur implication dans la promotion de la lecture et de la littérature francophone et autres ».

Le coordinateur a précisé que le principal défi a été de mobiliser les ressources nécessaires pour organiser les événements, étant donné que c'est la première participation des Comores. « Les CLAC des Comores ont également dû faire face à des défis climatiques, logistiques et de communication pour coordonner les événements à travers les différentes îles des Comores », a-t-il déclaré, en

ajoutant que « malgré ces défis, les CLAC ont réussi à organiser des événements de grande qualité et à promouvoir la lecture et la culture comorienne ». « La participation des 15 CLAC aux Nuits de la lecture a été un succès et les CLAC des Comores sont prêts à poursuivre leur implication dans la promotion de la lecture et de la littérature francophone et autres », a-t-il conclu. Les nuits de la lecture est une occasion unique pour les lecteurs de se réunir, de partager leur passion pour la lecture et de découvrir de nouvelles œuvres littéraires.

El-Aniou Fatima (stagiaire)

DIALOGUE NATIONAL, DIPLOMATIE, FINANCES :

Fahmi Saïd Ibrahim fait l'autopsie d'un pays « en perdition »

À l'approche du 17 février, date charnière de l'histoire nationale, l'ancien ministre des Affaires étrangères, Me Fahmi Saïd Ibrahim, livre un diagnostic sans concession de l'état de l'Union. Dans cet entretien, l'avocat et leader politique ne se contente pas de commenter l'agenda officiel ; il ausculte les racines du mal-être national. Des risques de dérives constitutionnelles aux tensions croissantes avec le consulat de France, en passant par les turbulences internes du parti Juwa, il déshabille les mécanismes d'un pouvoir qu'il juge déconnecté des réalités. Me Fahmi conclut par une autopsie rigoureuse d'une économie « en perdition », pointant du doigt l'absence de vision structurelle.

Question : Les autorités annoncent l'ouverture d'un dialogue pour la réconciliation nationale, prévu le 17 février prochain à Mohéli, une date hautement symbolique. Cette initiative vous paraît-elle crédible et politiquement pertinente dans le contexte actuel ?

Fahmi Saïd Ibrahim : Si l'on se place sur le terrain politique, il ne fait aucun doute que cette date revêt une importance particulière. De la réconciliation de Mohéli en 2001 sont nés à la fois l'esprit et la lettre de la Constitution de 2002. Dans cette perspective, il convient non seulement de défendre la présidence tournante, mais aussi de s'opposer fermement à toute velléité de modification constitutionnelle. Notre pays est confronté à de nombreux défis majeurs qui exigent que nous y consacrons toute notre énergie, plutôt que de nous enliser dans des débats constitutionnels récurrents et stériles. Certes, nous aimons débattre de politique, mais n'est-il pas temps de concentrer davantage nos efforts sur l'économie, l'éducation, la santé publique et la rationalisation de nos choix budgétaires, au lieu de remettre sans cesse la Constitution sur la table ? Enfin, la commémoration de la réconciliation nationale invite aussi à une réflexion sereine sur la situation de certaines figures politiques, dont l'ancien président de la République, Ahmed Abdallah Sambi, et l'ancien gouverneur Salami, détenus depuis plusieurs années. Dans un esprit de réconciliation, cette réalité mérite d'être évoquée avec retenue et sens de l'apaisement avant cette date.

Question : Au-delà des controverses, le dialogue du 17 février à Mohéli reste un événement politique majeur. Selon vous, l'opposition devrait-elle y participer afin de tenter de faire prévaloir ses propositions et ses revendica-

tions ?

FSI : L'opposition devrait, dans un premier temps, demander des clarifications sur l'objet réel de cette initiative ainsi que sur le schéma retenu afin de lever tout malentendu. Elle devrait ensuite prendre à témoin le peuple et la communauté internationale, même si, à écouter la population, celle-ci a, à tort ou à raison, largement perdu confiance en cette communauté. Une fois ces démarches accomplies, oui, nous devrions participer, s'il s'agit véritablement de célébrer les accords de Fomboni. Ce serait alors une belle occasion de rappeler que c'est l'esprit de ces accords qui a permis à notre pays de retrouver la paix. C'est pourquoi ne pas toucher à la Constitution serait, aujourd'hui, le plus grand service que l'on puisse rendre aux Comores.

Question : Plusieurs acteurs politiques redoutent toutefois que ce dialogue ne soit instrumentalisé par le président Azali Assoumani dans le but de procéder à une nouvelle révision constitutionnelle. Cette inquiétude vous semble-t-elle fondée ?

FSI : Je n'aime pas faire de procès d'intention. Je regrette toutefois que notre pays, alors même qu'il traverse une grave crise économique, dépense des fonds publics pour une commémoration, fût-ce à l'occasion d'un anniversaire. En revanche, je ne crois pas que le président Azali profitera de cette occasion pour évoquer une nouvelle réforme constitutionnelle. Après la révision de 2018, ni le peuple comorien ni, a fortiori, nos partenaires institutionnels et bilatéraux ne comprendraient la nécessité de réformer à nouveau la Constitution seulement sept ans plus tard et 3 ans avant les présidentielles avec des candidats d'Anjouan.

Question : Le Collectif Anjouan 2029 appelle à engager dès 2026 des réformes électorales afin d'éviter de nouvelles crises politiques. Pensez-vous qu'il soit possible d'imposer une réforme de la CENI et de la Cour suprême sans ouvrir la voie à des ajustements constitutionnels favorables au pouvoir en place ?

FSI : Vous savez, en 2016, j'ai été disqualifié frauduleusement à course des présidentielles. J'étais élu mais la magouille a eu raison sur la transparence du scrutin. Et d'ailleurs, après avoir été disqualifié, il y a eu un protocole pour sécuriser la suite du scrutin. À ce titre, ayant été confronté à cette réalité, je pense que la démarche qui tant à demander que les futurs scrutins soient sécurisés est une bonne chose. La démarche du collectif Anjouan 2029 est parfaitement légi-

time. Maintenant, sera-t-il possible d'obtenir la sécurisation du scrutin, je l'espère et il faut militer pour que ça le soit, c'est l'intérêt de notre pays.

Question : Vous avez récemment multiplié les critiques à l'encontre du consul de France à Moroni. Que lui reprochez-vous précisément et pourquoi est-il devenu, selon vos mots, un acteur central de vos préoccupations politiques ?

Je crois qu'il y a un malentendu. J'ai évoqué sa personne pour la première fois il y a un peu moins d'un an sur l'ORTC, puis de nouveau il y a deux semaines, à l'occasion d'une interview que j'ai accordée à votre confrère Oubeidillah Mchagama de FCBK FM. Il est vrai qu'à ces deux occasions, j'ai critiqué son comportement à l'égard des Comoriens : je le trouve arrogant, peu courtois et faisant preuve d'un manque manifeste d'humanisme. Permettez-moi d'illustrer mon propos par deux exemples précis. Le premier concerne la fille d'Ahmed Ali Amir, conseiller du Président au moment des faits. Elle s'est vue refuser un visa pour suivre une formation professionnelle de quelques mois en France, alors même que sa scolarité avait été intégralement réglée et que l'ensemble de son séjour était entièrement pris en charge par ses parents. Faute de visa, elle est finalement partie poursuivre ses études à Dubaï, où elle deviendra une parfaite anglophone. Le second exemple concerne un jeune bachelier particulièrement brillant. Six mois avant l'obtention de son baccalauréat, il avait obtenu un visa pour des vacances en France au mois de décembre. En revanche, un visa lui a ensuite été refusé pour poursuivre ses études supérieures en France malgré son bac C avec mention. Certes, le consul dispose naturellement du pouvoir de refuser un visa, la France est un État souverain. Toutefois, ce jeune homme a par la suite obtenu un visa pour les États-Unis, où il est aujourd'hui installé et il deviendra, sans doute, un fervent admirateur de Donald Trump et des États Unis. Vous le savez, la France est une vieille et grande civilisation millénaire. Au fil de son histoire, elle a vu émerger de grands penseurs, hommes politiques et philosophes qui ont contribué à bâtir et à façonner la civilisation française, influençant durablement les valeurs et les pratiques de ses responsables politiques et administratifs. Ces figures ont profondément marqué la société et continuent, encore aujourd'hui, d'inspirer certains acteurs publics. Certains se réclament de l'héritage de Colbert, d'autres de Montesquieu, de Condorcet, de Michel de Montaigne ou encore



de nombreux autres penseurs humanistes. Pour ma part, je considère que l'actuel consul de France, par les méthodes employées au sein de ses services, n'œuvre ni au rapprochement ni à l'apaisement des relations entre nos deux peuples. Certes, les Comoriens qui ont directement affaire à lui en souffrent au premier chef, mais au-delà de ces situations individuelles, ce sont surtout ses méthodes qui portent atteinte à l'image même de la France. Or cela ne sert, en définitive, les intérêts de personne. En ce qui me concerne, je me reconnais davantage dans la pensée de Montaigne et Montesquieu, qui ont toujours défendu la dignité de l'homme pour l'un et pour la nécessité de limiter le pouvoir pour l'autre.

Question : En même temps, et il faut l'admettre, le taux des dossiers irréguliers déposés au service de l'état civil est très important. Comment concilier votre dénonciation de ces méthodes avec la problématique de la fraude documentaire ?

FSI : Oui, sans doute. Comme partout, il existe des fraudeurs. Mais encore faut-il qu'il y ait une intention de frauder, car celle-ci est un élément déterminant pour retenir la qualification de fraude. Or, dans la grande majorité des cas, les personnes présentées comme fraudeurs sont en réalité de bonne foi. Il s'avère que nombreuses situations en cause résultent non pas d'une volonté frauduleuse, mais de l'absence de rigueur dans l'établissement des actes d'état civil. On ne peut raisonnablement exiger de simples administrés, souvent profanes, qu'ils identifient eux-mêmes les irrégularités d'actes délivrés par l'administration, alors même qu'ils ignorent le caractère irrégulier de

ces documents. C'est ainsi que l'on en vient à qualifier indistinctement de fraudeurs des personnes qui, pour l'essentiel, agissent de bonne foi. Le consul s'appuie sur les faiblesses structurelles et le manque de rigueur de notre administration d'état civil pour rejeter systématiquement les demandes de transcription de mariage ou d'autres actes, alors que ces dysfonctionnements ne sont pas imputables aux usagers. C'est du pain béni pour lui.

Question : On observe une contradiction entre la diplomatie de proximité affichée par l'actuel ambassadeur et le comportement du consul tel que vous le dépeignez. Ce décalage ne risque-t-il pas, à terme, de provoquer une rupture de confiance et de nourrir un sentiment anti-français ?

FSI : Cette contradiction n'est pas sans risque. Car on ne peut durablement rapprocher des États en ignorant le ressenti des peuples. Or, ce sont précisément les pratiques quotidiennes, notamment en matière de visas ou de transcription de mariage, qui façonnent l'image réelle d'un pays auprès des citoyens ordinaires. Lorsque ces pratiques apparaissent rigides, opaques ou déshumanisées, elles sapent les efforts diplomatiques et fragilisent la confiance. L'avenir dira si cette forme de répartition implicite des rôles, où la diplomatie politique cherche l'apaisement pendant que l'action consulaire produit l'effet inverse, servira ou non la relation bilatérale. Mais une chose est certaine : une coopération durable ne peut se construire qu'en alignant les discours, les pratiques et le respect des peuples concernés.



Suite de la page 4

Question : Le parti Juwa est censé tenir son congrès à la fin de ce mois, mais des doutes persistent quant à la volonté de son secrétaire général de permettre sa tenue effective. Vous l'avez déjà accusé d'avoir « pris le parti en otage ». Cette accusation est-elle toujours d'actualité ? Craignez-vous un recours judiciaire si les militants décident de maintenir le congrès contre son avis ?

FSI : Vous êtes bien aimable. Vous parlez de doute ? Pour ma part, rien n'a changé et les faits sont têtus, et cette situation porte gravement atteinte à la crédibilité de notre parti. C'est vraiment regrettable. J'espère très sincèrement que nous n'en arriverons pas au point de devoir porter ce contentieux sur le terrain judiciaire.

Question : Sur le plan économique, la population fait face à une vie chère croissante, au chômage des jeunes et à une forte précarité. Estimez-vous que le pouvoir actuel dispose d'une véritable vision économique capable de répondre à ces urgences ?

FSI : Les gouvernants aiment sans doute leur pays, comme nous l'aimons tous. Personne n'a le monopole du patriotisme. Mais lorsqu'on examine les actions engagées, force est de constater que le pouvoir n'a pas mis en œuvre les véritables réformes structurelles indispensables à la création des conditions d'un développement durable. Comment voulez-vous qu'il y ait des débouchés pour les jeunes lorsque notre système éducatif est en faillite ? Le niveau de nos bacheliers est au plus bas. Seuls les étudiants qui vont dans certaines écoles privées s'en sortent. Les formations proposées dans les écoles supérieures ne correspondent ni aux exigences économiques actuelles, ni à celles, encore plus contraignantes, de demain. Or, l'économie ne s'adaptera pas à la formation des jeunes : c'est au contraire aux gouvernants d'anticiper, d'identifier les secteurs économiques porteurs à moyen et long terme, et d'adapter l'offre de formation au modèle de développement projeté. Nous formons trop de littéraires sans maîtrise des langues étrangères. À l'ère de l'intelligence artificielle, l'avenir des Comores passe par un virage immédiat vers les séries scientifiques. La question de l'éducation nationale me préoccupe au plus haut point. Nous devons impérativement rattraper le retard accumulé et inverser massivement dès le primaire et nous donner les moyens d'offrir aux élèves une base solide. Je ne parle même pas du secondaire : tout commence à l'école primaire. C'est à ce niveau qu'il faut agir pour espérer, dans quinze ans, disposer d'une génération capable de suivre les meilleures formations supérieures. Un pays qui n'investit pas dans ses enfants est un pays en perdition. On nous parle également d'emplois. Mais comment produire de la richesse sans industrie manufacturière et sans un tissu économique capable d'offrir des services créateurs d'emplois, donc de richesse ? Et comment développer une industrie sans énergie ? Qui viendra investir dans un pays incapable d'assurer un approvisionnement éner-

gétique fiable et de surcroît à un prix prohibitif ? Le kilowattheure y coûte près de trois fois plus cher que chez notre voisin tanzanien. Comment, dans ces conditions, convaincre des investisseurs potentiels ? À titre d'exemple, notre population est environ dix fois plus importante que celle des Seychelles, alors que notre PIB est quasiment identique. Cela signifie qu'un Seychellois est, en moyenne, dix fois plus productif qu'un Comorien. Par ailleurs, malgré la faiblesse de notre budget, près de 49 % de celui-ci est consacré au paiement des salaires. Les services sociaux sont les grands oubliés de la loi de finances. Ce sont nos partenaires extérieurs comme la France, l'Arabie Saoudite, et notre diaspora qui se substituent à l'État pour réhabiliter les écoles, équiper les établissements scolaires et les dispensaires, construire des routes secondaires, et bien d'autres infrastructures essentielles. Dans cet environnement, le chômage ne peut que prospérer pour longtemps, hélas.

Question : Dans un entretien accordé au média en ligne Comores TV International vous avez, chiffres à l'appui, défendu bec et ongles le bilan de l'ex-ministre des finances Mze Aboudou, contre celui de l'actuel ministre des finances. Les proches de l'actuel argentier de l'État vous accusent d'avoir manipulé les chiffres pour ternir son image. Quel leur répondez-vous ?

FSI : Il ne s'agit donc ni d'un débat en faveur de l'un ni contre l'autre, mais d'une analyse combinée de la loi de finances, des publications de la Banque centrale des Comores (BCC), ainsi que des rapports du FMI et de la Banque mondiale, qui me permet de me forger une opinion rationnelle et étayée. C'est pourquoi je ne m'inscrirai pas dans une polémique stérile, fondée davantage sur le sentimentalisme que sur les faits. En revanche, je regrette profondément que l'on réponde à des chiffres non pas par d'autres chiffres, mais par des invectives. Cela en dit long sur le niveau du débat et, surtout, sur ceux qui sont aujourd'hui censés conduire les finances du pays. Une chose est certaine : d'année en année, le budget de l'État demeure structurellement déficitaire. Les recettes intérieures ne parviennent même pas à couvrir les dépenses de fonctionnement, sans parler des investissements. Dans un tel contexte, où nous peinons à élargir l'assiette fiscale et à mobiliser davantage de ressources internes, il est juste de reconnaître et de saluer ceux qui parviennent à mobiliser des financements extérieurs. Cela suppose un minimum de crédibilité pour convaincre les bailleurs d'accompagner nos projets, ce fut le cas pour Mze Aboudou. Mais l'essentiel est ailleurs. Le véritable enjeu est celui de la réforme profonde de notre économie, qui reste largement informelle, afin de la faire évoluer vers une économie formalisée. Certains pays ont réussi cette transition, comme le Rwanda, le Maroc ou le Cap-Vert. Pour y parvenir, nous devons simplifier notre système fiscal et utiliser la protection sociale comme un véritable levier de formalisation. Offrir des garanties en matière de santé et de retraite permettrait d'intégrer progressivement des pans entiers du secteur informel dans l'écono-

mie formelle. Justement, à propos de Mze Aboudou, je ne l'ai jamais défendu, il est du pouvoir et moi de l'opposition. Je me suis simplement livré à une comparaison objective de l'état de nos finances publiques sur les quatre dernières années, à travers l'analyse des lois de finances. Le constat est clair : C'est sous son ministère que les accords avec les institutions de Bretton Woods ont été renouvelés. Grâce à son action, un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (Extended Credit Facility – ECF) a été conclu en juin 2023, et la première revue a été approuvée en novembre de la même année. Le FMI vient par ailleurs d'achever, ce mois-ci, la cinquième revue du programme, un programme destiné à soutenir la balance des paiements et à accompagner les réformes macroéconomiques. En l'espace de deux ans, il a réussi à mobiliser auprès des principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux plus de 35 milliards de francs comoriens d'appui budgétaire, notamment le FMI (43 millions \$), la banque mondiale, la BAD, la France, l'Arabie saoudite, la Chine. À titre de comparaison, le ministre des finances actuel se félicite d'avoir obtenu un milliard de francs comoriens soit 2,4 millions en une année. Cette affirmation, il l'a lui-même faite publiquement devant Oubeid Mchagama, dans l'émission Face à face, il y a quelques mois. Sous Mze Aboudou, les recettes intérieures ont été améliorées. Des réformes importantes ont été engagées, notamment la création de la structure de lutte contre la corruption, exigée par nos partenaires. Il a instauré une certaine rigueur dans la gestion des finances publiques, en respectant l'orthodoxie financière préconisée par nos partenaires multilatéraux et bilatéraux, notamment l'Arabie saoudite et la France, deux pays qui ont sérieusement accompagné nos finances publiques durant cette période. Mze Aboudou appartient à la majorité présidentielle, et cela ne me pose aucun problème de le reconnaître : l'honnêteté intellectuelle consiste aussi à dire ce qui a fonctionné, indépendamment des appartenances politiques. Aujourd'hui, j'entends certains tenter de me contredire, en affirmant que le ministre actuel aurait reçu pour instruction du président de la République de se consacrer prioritairement à l'élargissement de l'assiette fiscale. J'en doute fortement. Mais soit. Admettons que cela soit vrai. Peut-on alors parler de réussite de l'action ministérielle lorsque, dans la loi de finances rectificative qu'il a lui-même présentée et qui a été promulguée il y a quelques semaines, il est acté une baisse de 39 % des recettes douanières ? Et puis, comment tondre un chauve ? Le peuple est déjà très appauvri. Ces trois dernières années, l'inflation cumulée en a atteint près de 24 %. Le peu d'industrie existante souffre d'un manque chronique d'énergie et demeure largement improductive. Dans ces conditions, comment élargir l'assiette imposable ? Ils peuvent encore une fois augmenter les impôts, les taxes à la consommation et les droits de douane peut-être, mais, in fine, qui en paie le prix ? Le consommateur, a déjà vu son pouvoir d'achat amputé d'environ un quart ces trois dernières années. En agissant de la sorte, ces taxes seront inévitablement

répercutées sur les prix de vente, ce qui ne fera qu'affaiblir davantage le consommateur modeste. Par ailleurs, certaines recettes ne sont toujours pas budgétisées, notamment celles issues de nos accords de pêche, qui ne figurent plus dans la loi de finances, comment se fait-il ? L'Union européenne a d'ailleurs cessé sa contribution après avoir constaté que les opérateurs chinois, qui exploitent abondamment nos zones de pêche, ne versent aucune contrepartie financière à l'État comorien. Dans ces conditions, comment peut-on sérieusement parler de réussite de l'action gouvernementale ? La réalité est que la progression des recettes enregistrée en 2025 ne résulte pas d'une amélioration de l'efficacité des administrations, mais essentiellement de l'effet mécanique de l'augmentation des importations, que l'on retrouve dans la dynamique de certains impôts, notamment la taxe sur la consommation (TC). D'où mon étonnement : alors même que le volume importé augmente, les recettes douanières, elles, reculent de 39%. Étonnant, non ? À cela s'ajoute une augmentation préoccupante des arriérés dus par les entreprises privées, qui ont été multipliés par trois en l'espace de deux ans. Enfin, en regardant de près notre loi des Finances, on s'aperçoit tout de suite que le budget de l'État comorien est aujourd'hui conçu presque exclusivement comme un budget de fonctionnement. Les chiffres sont éloquentes. Près de 96 % des recettes intérieures sont absorbées par les dépenses courantes, dont environ 49 % par les seuls traitements et salaires, 23 % par les biens et services et 20 % par les transferts et subventions. Autrement dit, la quasi-totalité des ressources internes sert à faire tourner l'appareil de l'État, laissant très peu de marges pour les politiques publiques et aucun espace réel pour l'investissement. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les recettes intérieures ne représentent que 9,1 % du PIB, un niveau très inférieur à l'objectif de 20 % généralement observé dans les pays en développement. Il y a donc un double problème : une faible mobilisation des recettes puisque l'économie est improductive et une structure de dépenses dominée par le train de vie de l'État marqué notamment par des dépenses de fonctionnement excessives, des missions et déplacements souvent inutiles et des délégations pléthoriques. Gérer un pays suppose de dépenser selon ses moyens et de hiérarchiser les priorités. Or, aujourd'hui, l'essentiel des ressources est consacré au fonctionnement administratif, au détriment des services sociaux et de l'investissement productif. Si le pays doit s'endetter pour financer de petites infrastructures de base, comment pourra-t-il assumer demain les investissements lourds indispensables au développement alors même que la dette, bien que soutenable, avoisine déjà 30 % du PIB. Enfin, Pour ceux qui se pavanent sur Facebook parce que la cinquième revue vient d'être signée, qu'ils sachent que c'est Mze Aboudou qui a convaincu le FMI de renouer avec les Comores en juin 2023. Pour ma part, je considère que le gouvernement est très loin d'avoir atteint les résultats que l'on était en droit d'espérer.

Propos recueillis par Toufé Maecha

UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement
-----****-----
MINISTÈRE DES FINANCES DU
BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

SECRETARIAT GENERAL



Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI)

Unité de Gestion de Projet (UGP)
AFD N° CKM 11 54 01 T

AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL (AAOI)

Date : 22 décembre 2025

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI)
AOI No : 2025/02/MFBSB/PAGF-SI/AOI/EQUIP-03

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire de l'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché « Mise en place de la plateforme réseau et sécurité au niveau des sites du MBFSB ».

2. Le ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire (MFBSB) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la mise en place de la plateforme réseau et sécurité au niveau des sites du MBFSB, y compris l'ensemble des prestations attendues, à savoir :

- Fourniture, installation et mise en service sur sites des solutions d'infrastructures informatiques et de communication nécessaires pour le Datacenter primaire et le Datacenter de secours.
- Fourniture, installation et mise en service sur sites des équipements réseau pour la mise en place d'un réseau filaire (LAN) et Wifi (WLAN) structuré, sécurisé et évolutif.
- Fourniture, installation et mise en service des équipements nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau.
- Fourniture, installation et mise en service des équipements de sécurité sur site pour garantir la sécurité du réseau contre les attaques, tentatives d'intrusion et menaces internes et externes.
- Fourniture, installation et mise en service d'un centre de supervision réseau NOC au niveau des deux Datacenters dotés chacun de :
 - Une solution de supervision et de gestion centralisée des équipements réseaux.
 - Une solution de supervision et de gestion centralisée des équipements sécurisés.
 - Une solution de mesure et de suivi automatique des indicateurs de qualité de service en application des clauses du contrat SLA établie avec les opérateurs pour les accès MPLS.
 - Une solution de gestion des réclamations.
 - Une solution de gestion et de corrélation des logs (SIEM) pour la détection et l'investigation des incidents de sécurité.
 - Un mur d'écrans composé de 6 écrans au niveau DC primaire et un mur écran composé de 3 écrans au niveau du DCA, piloté par une solution de gestion d'affichage, permettant une visualisation en temps réel des alertes et indicateurs critiques.
- Prestations de déploiement complètes, clé en main, permettant la mise en exploitation opérationnelle des solutions, objet du présent cahier, dans tous les sites du MFBSB.
- Actions de formation au profit des techniciens désignés par le MFBSB, afin de leur permettre de maîtriser l'exploitation et l'administration des nouvelles solutions d'infrastructure et des logiciels associés.
- Prestations de maintien en condition opérationnelle (MCO), incluant la garantie, la maintenance préventive et corrective, ainsi que le support technique pour tous les sites du MFBSB.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet, et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres, à l'adresse suivante de lundi à vendredi entre 08 heures et 16 heures (heure de Moroni-Union des Comores) :

A l'attention du Coordonnateur National du projet PAGF-SI, MOHAMED KAWAMI HOUSSEINI BEN MOHAMED, Ministère des Finances, du Budget

et du Secteur Bancaire, Unité de Gestion du Projet, sise, Place de l'indépendance, Moroni - Union des Comores, Tél : (+269) 773 80 67.

Email : kawamih.m@pagfsi-km.com , mtitifakri.d@pagfsi-km.com

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en langue française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille francs comoriens (100 000 KMF), soit l'équivalent de deux cent quatre euros (204 Euros). La méthode de paiement sera le paiement en espèces.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement. Une attention particulière doit être accordée au renseignement conforme et exhaustif des formulaires techniques et financiers, selon les modèles prévus.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard 16 février 2026 à 10 heures et 05 minutes. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de cinq millions six cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-quatorze francs comoriens (5 686 274 KMF), soit l'équivalent de onze mille six cents euros (11 600 Euros).

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-après : Salle de conférence du ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Moroni Cabinet du ministre, le 16 février 2026 à 10 heures et 10 minutes—heure de Moroni-Union des Comores.

8. Les offres reçues en retard ne seront ni ouvertes, ni évaluées.

9. Les exigences en matière de qualifications sont :

9.1 Qualification en termes d'expérience du candidat :

➤ Expérience générale : Expérience de marchés à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des six (06) dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2020.

o Expérience spécifique : Un minimum de quatre (04) marchés exécutés de manière satisfaisante, à partir du 1er janvier 2020, d'une valeur minimum de six cent mille euros (600 000 Euros) chacun, dans les domaines couvrant essentiellement les aspects suivants : (i) La mise en place des équipements réseaux Filaires LAN (commutateurs), (ii) La mise en place des équipements réseaux WLAN (borne Wifi et contrôleurs), (iii) La mise en place des solutions de sécurité (Firewalls, IPS, etc.), (iv) Les solutions de supervision et gestion des réseaux, (v) Les solutions de management centralisé des équipements de sécurité SIEM.

9.2 Qualifications financières du candidat :

o Capacité financière : Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose des avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres, à hauteur de cent quatre-vingt-dix mille euros (190 000 Euros), et nets de ses autres engagements.

o Chiffre d'affaires annuel moyen : Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins huit cent soixante-dix mille euros (870 000 Euros).

9.3 Détails de qualification : Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

SPORT :

Le président de la Lutte comorienne contre-attaque

La sortie du secrétaire général du Comité Olympique et Sportifs des Iles Comores, Hilmy Aboud Saïd dans notre édition (5047) du 23 janvier, a eu comme effet, un lever de bouclier de la part du président de la Fédération Comorienne de Lutte, Mansouri Ibrahim. Elu en mai dernier, ce dernier est toujours en quête de reconnaissance de la part de la maison mère du sport comorien. Une reconnaissance qui tarde à venir malgré les nombreux courriers et demandes envoyés au bureau du COSIC par le nouveau président. En attendant, le président dit, continuera à travailler pour le bien de sa discipline et de ses athlètes.

Lors de cet entretien accordé à notre journal, le chef de l'administration du COSIC avait effectivement indiqué ne pas être au courant de l'élection d'un

nouveau président, pour lui le seul président de la Lutte comorienne reste Ben Abdallah Gigi « Pour la fédération de lutte, il y a un président Ben Gigi Abdallah, c'est le président sortant, qui a organisé des élections où il a été réélu et nous devons juste vérifier la légalité de son élection. Concernant les autres qui s'autoproclament, les dissidents, ils n'ont pas fourni à ce jour des documents justifiant leur légitimité. Mais ce que je peux vous affirmer, c'est que la situation de la lutte sera réglée dans les prochains jours ». Une prise de position contesté par, Ibrahim Mansour, qui n'a pas hésité a renvoyé le SG du COSIC devant ses contradictions. « Je pense que sur cette question, mon frère Hilmy se trompe. Il y'a des preuves de tous les courriers envoyés au COSIC. Lui-même est au courant, car il a reçu ces courriers ». Pour le président Mansouri,



l'hésitation du COSIC sur sa reconnaissance reposera sur la peur qu'a le COSIC de le voir s'émanciper de leur tutelle. « Ce qui est sûr, ce que

le COSIC sait pertinemment que j'ai la capacité de mener les projets de ma fédération en toute indépendance. Rien que la reconnaissance

de la fédération internationale pour mon élection les a étonnés. Ils savent que j'ai la capacité d'apporter des réels changements au sein de la Lutte comorienne », s'est-il avancé. Durant sa sortie devant la presse, Ibrahim Mansouri, s'est étonné de la position du COSIC malgré les nombreuses preuves, qui confirment la légalité de son élection. « Récemment, je ne sais pas ce que le COSIC me reproche. J'ai fait toutes les démarches en leur envoyant toute la documentation nécessaire (Récépissé, PV de l'assemblée générale ...) ». Selon toujours lui, et au regard de la loi, le fait d'avoir pu obtenir un récépissé de reconnaissance démontre la légalité de son élection, d'autant plus que le ministère des sports et la direction générale dès la jeunesse et sports ont confirmé de la conformité de son élection. Imtiyaz

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

MINISTÈRE DES FINANCES DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

SECRETARIAT GENERAL

France

Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI)

Unité de Gestion de Projet (UGP)

AFD N° CKM 11 54 01 T

AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL (AAOI)

Date : 22 décembre 2025

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI)

AOI No : 2026/02/MFBSB/PAGF-SI/AOI/EQUIP-02

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire de l'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du « Acquisition et Mise en place d'équipements informatiques et de communication centraux, destinés à l'hébergement des applications métier sur deux Datacenters (principal, secours) ».

2. Le ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire (MFBSB) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour l'acquisition et Mise en place d'équipements informatiques et de communication centraux, destinés à l'hébergement des applications métier sur deux Datacenters (principal, secours), y compris l'ensemble des prestations attendues, à savoir :

Fourniture et installation sur site des solutions d'infrastructures informatiques et de communication nécessaires pour le Datacenter primaire et le Datacenter de secours.

Prestations de déploiement complètes, clé en main, permettant la mise en exploitation opérationnelle des solutions, objet du présent appel d'offres, dans les deux Datacenters.

Actions de formation au profit des

techniciens désignés par le MFBSB, afin de leur permettre de maîtriser l'exploitation et l'administration des nouvelles solutions d'infrastructure et des logiciels associés.

Prestations de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO), incluant la garantie, la maintenance préventive et corrective, ainsi que le support technique pour les deux sites.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet, et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres, à l'adresse suivante de Lundi à Vendredi entre 08 heures et 16 heures (heure de Moroni-Union des Comores) :

A l'attention du Coordonnateur National du projet PAGF-SI, MOHAMED KAWAMI HOUSSEINI BEN MOHAMED, Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire, Unité de Gestion du Projet, sise, Place de l'indépendance, Moroni - Union des Comores, Tél : (+269) 773 80 67.

Email : kawamih.m@pagfsi-km.com ; mtitifakri.d@pagfsi-km.com

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en langue française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement7 non remboursable de cent mille francs comoriens (100 000 KMF), soit l'équivalent de deux cent quatre euros (204 Euros). La méthode de paiement sera le paiement en espèces.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement. Une attention particulière doit être accordée au renseignement conforme et exhaustif des formulaires techniques et financiers, selon les modèles prévus.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 16 février 2026 à 10 heures et 05 minutes. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de six millions huit cent soixante-deux mille sept cent quarante-cinq francs comoriens (6 862 745 KMF), soit l'équivalent de quatorze mille euros (14 000 Euros).

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-après : Salle de conférence du ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Moroni Cabinet du ministre, le 16 février 2026 à 10 heures et 10 minutes—heure de Moroni-Union des Comores.

8. Les offres reçues en retard ne seront ni ouvertes, ni évaluées.

9. Les exigences en matière de qualifications sont :

9.1 Qualification en termes d'expérience du candidat :

Expérience générale : Expérience de marchés à titre d'entrepreneur principal,

de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des six (06) dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2020.

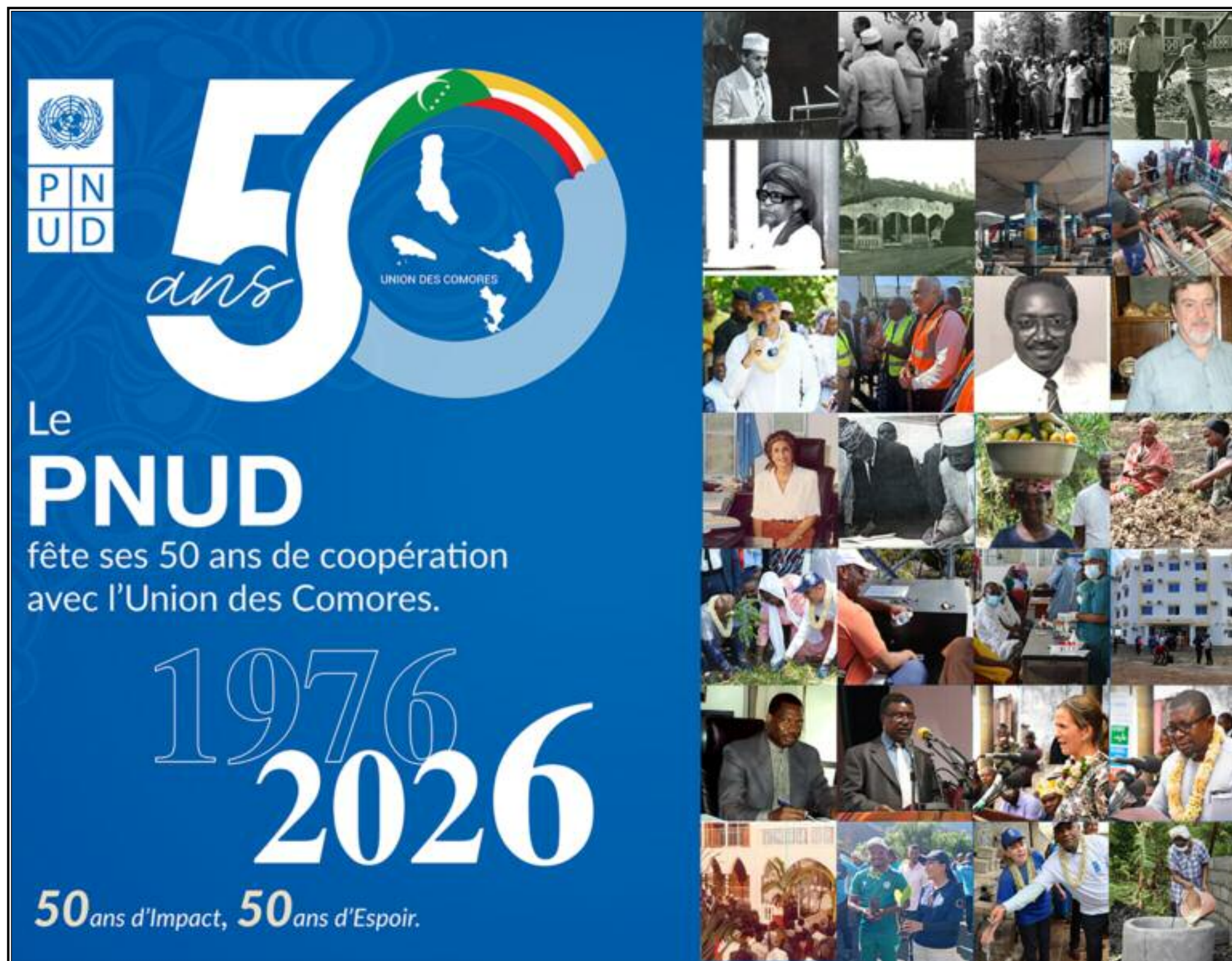
Expérience spécifique : Un minimum de quatre (04) marchés exécutés de manière satisfaisante, à partir du 1er janvier 2020, d'une valeur minimum de sept cent mille Euros (700 000 euros) chacun, dans les domaines de : La virtualisation des serveurs ; le stockage SAN Fibre Channel (Baie et commutateur) ; la réplication des données entre baies de stockage et VMs et la solution de sauvegarde.

9.2 Qualifications financières du candidat :

Capacité financière : Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose des avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de trois cent quatre-vingt mille euros (380 000 Euros), et nets de ses autres engagements.

Chiffre d'affaires annuel moyen : Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins un million d'euros (1 000 000 Euros).

9.3 Détails de qualification : Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.



The poster is a commemorative graphic for the 50th anniversary of PNUD's cooperation with the Union des Comores. It features a large blue background with a white '50' and 'ans' in script. The '0' contains a map of the Comoros islands and the text 'UNION DES COMORES'. To the left is the PNUD logo. Below the '50 ans' is the text 'Le PNUD fête ses 50 ans de coopération avec l'Union des Comores.' and the years '1976' and '2026' in large white font. At the bottom left, it says '50 ans d'Impact, 50 ans d'Espoir.' On the right side, there is a grid of 25 small photographs showing various scenes of development, health, and community activities in the Comoros.

50
ans

UNION DES COMORES

Le
PNUD
fête ses 50 ans de coopération
avec l'Union des Comores.

1976
2026

50 ans d'Impact, **50** ans d'Espoir.